

Audition de Famille et Liberté par le CCNE (suite)

A l'heure où nous écrivons, le CCNE vient juste de rendre son rapport de synthèse des débats des États généraux de bioéthique. Nous avons, lors de notre audition, appelé les membres du CCNE à bien peser les conséquences de leurs avis « **pour que les progrès nous rendent tous plus humains** ». Ils nous ont répondu, par la voix de leur présidente de séance, que leur rôle n'était pas de donner leur avis mais de rendre compte de ceux qu'ils recueillaient. Le président du CCNE, J.F. Delfraissy a exprimé sa déception sur ces avis recueillis en les interprétant dédaigneusement comme l'expression de « *militants qui auraient monopolisé le débat* ». Faut-il y voir une reconnaissance de la supériorité (au moins en nombre si ce n'est en arguments) des « militants » défenseurs de la personne humaine sur les « militants » adverses ?

Pour neutraliser ces résultats aussi « *mauvais* » qu'inattendus, le CCNE qui doit, quoiqu'il en dise, rendre un avis à la rentrée, va s'appuyer sur un discret « *Comité citoyen* » de vingt-deux membres. Ce comité rassemblé pendant 4 week-ends pour être instruit et formé par des « spécialistes » devait exprimer trois avis. L'un sur le déroulement des États généraux, deux autres sur les thèmes de leur choix. Le premier avis a été que « **la mobilisation des citoyens avait été insuffisante** ». Comme le souligne Vincent Trémolet de Villers dans le Figaro, on avait consulté le peuple mais « *sans doute n'était-ce pas le bon peuple* ». Les « citoyens » de ce comité se sont ensuite prononcés à la majorité des deux tiers **pour le suicide assisté et l'euthanasie ainsi que pour le diagnostic préconceptionnel ouvert à tous les couples** « ayant un projet parental », ce que le Dr. Laurent Alexandre, chantre du transhumanisme, appelle le « **toboggan eugéniste** ».



La tâche qui attend donc maintenant tous ceux qui se sont mobilisés pour les États généraux, comme votre association, est de faire respecter la volonté du peuple qui s'est clairement exprimée et de ne pas laisser aggraver encore la fracture entre les politiques et le peuple, si contraire à « la France réconciliée » qu'annonçait le président Macron. Et ce n'est pas le matraquage organisé de sondages à répétition aux questions savamment orientées qui nous impressionneront.

Dans notre précédente *LETTRE* de Mai, nous avons proposé à nos lecteurs une partie de nos recommandations devant le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) qui nous a auditionnés le 31 mars. Vous pouvez retrouver ces textes sur notre site, notamment sur l'euthanasie et sur la PMA et la GPA. Aujourd'hui nous vous livrons le préambule énoncé ce même jour ainsi que les communications sur quelques autres sujets.

Ce que nous cherchons à travers ces lois successives

Audition CCNE 31 mars - Claire de Gatellier

Nous remercions le Comité Consultatif National d'Éthique de son invitation à nous entendre dans le cadre des États généraux de Bioéthique. Famille et Liberté a en effet des choses à dire sur les grands sujets anthropologiques qui feront l'objet de décisions qui risquent d'être irréversibles et doivent donc être abordées avec prudence.

Nous avons analysé par écrit chacun des points qui vont être l'objet de la prochaine loi de bioéthique. Ce document vous a sans doute été remis et nous y reviendrons juste après cette introduction qui voudrait **situer ces débats dans son cadre plus élevé : ce que nous cherchons à travers ces lois successives.**

Peut-on encore parler de Bien et de Mal ?

Le président du CCNE a exprimé l'avis que le rôle de cet organe important était, non pas de départager entre un Bien et un Mal qui n'existeraient pas mais d'arriver à **faire avancer** du même pas la science et la société. Très bien. Mais avancer vers quoi ? Vers le progrès.

Qu'est-ce que le progrès ? Selon le dictionnaire Larousse, progrès signifie *Mouvement en avant. Augmentation. Développement en bien ou en mal. Le progrès est donc simplement un mouvement.* Les physiiciens ajouteraient que tout mouvement a un axe, tend vers un but. Le progrès n'est pas une fin en soi. **Ce qu'il faut définir, c'est vers quoi nous mène ce progrès.** Vers quoi tendons-nous ? Que recherchons-nous grâce au progrès ? Quelle est la finalité ?

Même si tous ne sont pas d'accord sur les moyens d'y parvenir, gageons que la plupart des citoyens pensent que la finalité, c'est le bien de l'humanité. Le bien de notre société française, le bien-être de ses habitants. Le bonheur, quoi ! Quoiqu'on en dise, le bonheur est associé au bien. S'il y a un bien, c'est qu'il y a un mal. Il y a le bonheur, mais aussi le malheur.

Bien sûr, il ne faut pas être manichéen et voir le bien d'un côté et le mal de l'autre. Les choses sont plus subtiles. Et pourtant,

refuser, dans l'exercice de ses responsabilités – CCNE, législateur, responsables à divers niveaux, associations comme la nôtre – de dire ce qui est bon ou n'est pas bon pour l'homme, pour la nation, pour la civilisation, c'est s'exonérer de toute responsabilité dans ce qu'il adviendra.

Que l'on croie ou non au bien et au mal, pour l'opinion commune, les lois définissent ce qui est bien et ce qui est mal. Avec toutes les nuances possibles. La preuve, c'est que ceux qui désobéissent aux lois vont en prison, ou payent une amende. Ils ont *mal agi, ils ont fait le mal*. Ce que le législateur légalisera dans le domaine de la bioéthique sera considéré comme une avancée de l'humanité et un bien. Et lorsqu'il décide que telle pratique est un *bien*, elle devient un droit et dire son contraire devient un *mal*. Ceux qui respectent les limitations de vitesse agissent bien, ceux qui les outrepassent agissent mal et sont punis.

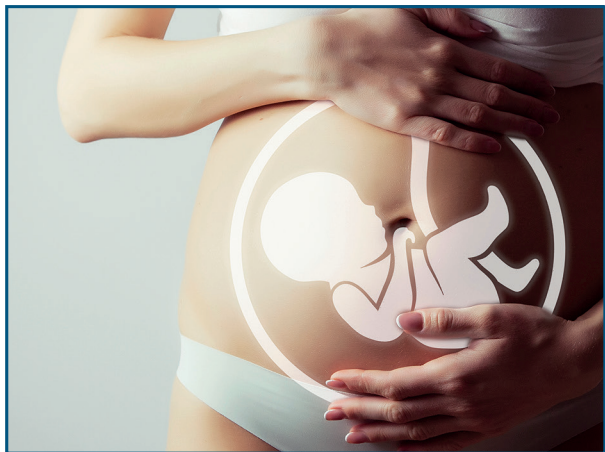
Revenons-en à la définition du Larousse : le progrès, c'est le *développement en bien ou en mal*. Le progrès n'est pas *neutre*. La vraie question a été posée par G. Orwell : « **Quand on me présente quelque chose comme un progrès, je me demande avant tout s'il rend plus humain ou moins humain** ».

On peut être pour ou contre la PMA, la GPA, l'euthanasie, ou la recherche sur les embryons, même avec des nuances et précautions, mais on ne peut pas dire qu'on est neutre. Les décisions qui vont être prises, avec l'aval du CCNE dont le président de la République avait dit qu'il écouterait attentivement les avis, auront des conséquences décisives, **non pas sur le progrès, mais sur la direction de ce progrès et donc l'avenir de l'humanité.**

Le désir impératif, libre-arbitre ou infantilisation ?

On entend qu' « *Il n'y aurait pas de ligne rouge, [...] pas de limite* ». Mais pourquoi alors nous rassurer –en même temps - avec la promesse trompeuse d'une *GPA éthique*, censée encadrer la GPA pour en limiter les

conséquences mauvaises ? Et en même temps qu'on nous fait discuter sur cette proposition rassurante, un rapport de l'ONU sur les ventes d'enfants et la GPA, présenté début mars, a trouvé la bonne façon de concilier GPA et éthique : prendre soin de stipuler dans le contrat de GPA que ce n'est pas l'enfant qui est vendu, mais sa gestation.



Il n'existe pas plus de GPA éthique *qu'il ne saurait exister d'esclavage éthique ni de marché des enfants éthique*. Cet argument est tellement irréfutable que des gens aussi différents que les Juristes pour l'Enfance, Sylviane Agacinski ou la fondatrice des gouïnes rouges pour laquelle « *il n'existe pas plus de GPA éthique que de droit à l'enfant* » sont d'accord sur le fait **qu'existent des principes intangibles**. Depuis l'abolition de l'esclavage, le Code Civil exclut que l'on puisse disposer du corps humain et de l'état des personnes.

« *Si la technique le permet, c'est bon* » entend-on aussi. Sommes-nous sûrs de vouloir nous soumettre en tout au règne de la technique. Sommes-nous bien sûrs de vouloir être bordés, au soir de notre vie, par un robot au regard vide ? Sommes-nous sûrs qu'il soit bon de faire tout ce qui est possible ? Autrement dit, de **ne rien s'interdire**, car, par définition, de toutes façons on ne fait que ce qui est possible. Et que ferons-nous lorsque les algorithmes, de plus en plus intelligents, pourront se passer de notre pouvoir de décision ? Qu'en sera-t-il de notre liberté ? De notre sécurité ? Est-ce cela que nous voulons ?

Est-il bon de considérer la réalisation de tous les désirs comme un impératif ? Est-ce à dire que lorsque des individus désirent un enfant, il faut le leur fournir, mais que lorsqu'ils n'en voudront plus, parce qu'il ne se conformera pas à leurs désirs ou bien parce qu'il finira par

être encombrant, leur désir d'en être débarassé sera aussitôt satisfait par le *re-homing*, appelé aussi *l'adoption de la seconde chance*, (1/4 des enfants adoptés aux USA sont renvoyés en attente d'une hypothétique nouvelle adoption. 25 000 chaque année). C'est le « **désir** » des parents adoptifs.

Un désir ne crée pas un droit. Satisfaire un désir, c'est en créer d'autres. Ne pas mettre de limite aux désirs crée une insatisfaction croissante. Nous en voyons déjà les résultats dans une jeunesse déboussolée par *l'interdit d'interdire*. D'autant que très vite les désirs des uns s'opposent à ceux des autres et l'on fracture la société en une cascade d'antagonismes. **Sans parler de l'exploitation marchande des désirs, suscités, exacerbés et exploités par les industries.**

Sommes-nous bien sûrs que ces désirs soient vraiment l'expression de notre libre-arbitre ? Ne sont-ils pas plutôt le produit dérivé d'un conditionnement culturel et marchand auquel il **faudrait** succomber ?

Ne pas fixer des repères intangibles revient à ouvrir la porte à toutes les dérives. Eugénistes, racistes et toute une kyrielle de discriminations. Cela conduit aussi à tellement relativiser le bien et le mal que rien n'empêchera les plus forts d'asservir les plus faibles. On imagine très bien par quel enchaînement relativiste ont pu s'affirmer des Lénine, Staline, Hitler ou Pol Pot. Ceux qui naîtraient aujourd'hui auraient, du fait des progrès techniques, une puissance infiniment plus grande. Est-ce bien ce monde que nous voulons ?

« **Qui veut faire l'ange fait la bête** »

Rappelons-nous que « **qui veut faire l'ange fait la bête** ». Icare, voulant défier les lois de la nature et s'élever toujours plus haut par ses propres forces, **s'est écrasé lamentablement**. **L'homo sapiens**, se voulant **homo deus** risque de retomber au Neandertal, voire même, à l'extinction de l'espèce.

Ces orientations **sont entre vos mains**, mesdames et messieurs. Nous faisons appel au sens de la responsabilité des sages du Comité consultatif national d'éthique pour anticiper les conséquences à moyen comme à long terme des décisions qui seront prises en termes de bioéthique. « **Pour que les progrès nous rendent tous plus humains** ».

Démographie et politique familiale

Audition CCNE 31 mars - Jean-Marie SCHMITZ

Pour la première fois en Europe, en 2016, le nombre de cercueils a dépassé celui des berceaux, illustrant « l'hiver démographique » de la Vieille Europe, annoncé depuis des années par d'éminents démographes. La France, en trois ans, a perdu plus de 50.000 naissances, « une baisse inédite en vingt ans » nous alerte l'UNAF, et son indice de fécondité n'est plus, en 2017, que de 1,88 enfant par femme, alors que le seuil que tous les démographes définissent comme permettant le renouvellement des générations est de 2,1. Le moment nous paraît donc très mal choisi pour démanteler ce qu'il reste de politique familiale, comme l'actuelle majorité parlementaire en a conçu le projet en supprimant le quotient familial, sous prétexte qu'il favoriserait les plus hauts revenus, et en modulant les allocations familiales en fonction des revenus.

Il est étonnant, après les multiples travaux menés par le père de la démographie française, Alfred Sauvy, de devoir rappeler que la politique familiale n'a pas pour objet de combler les écarts entre ceux qui sont riches et ceux qui le sont moins – ce qui est l'apanage des politiques fiscale et sociale – mais d'éviter que les ménages qui ont des enfants, et assurent ainsi l'avenir du pays, voient leur niveau de vie se dégrader par rapport à ceux qui n'en ont pas. L'objectif du quotient familial est, selon l'expression d'Alfred Sauvy, « qu'à niveau de vie égal il y ait taux d'imposition égal ». Or toutes les études réalisées confirment ce que le bon sens permet d'anticiper : la capacité contributive des familles avec enfants est moins élevée, à revenu égal, que celle des ménages qui n'en ont pas. Les enfants sont une des grandes joies de la vie...mais elle a un coût !

Les familles ne mettent pas au monde des enfants pour de l'argent, mais elles peuvent renoncer à un désir d'enfant, en particulier pour des raisons économiques ; c'est ce qui **explique l'écart important, aujourd'hui, entre le désir d'enfants, qui est de 2,5 et l'indice de fécondité réel (1,88)**. La récente étude du professeur Gérard - François Dumont sur l'évolution de la natalité française, de 1975

à maintenant est sur ce plan très instructive : en analysant onze étapes successives sur cette période de plus de 40 ans, il montre la corrélation entre l'évolution de la natalité et les éléments favorables ou défavorables de la politique familiale menée. Il faut en outre ajouter que pour atteindre le seuil de 2,1 enfants par femme, il est nécessaire qu'il y ait un pourcentage notable de familles nombreuses pour compenser les femmes qui ne se marient pas ou n'ont pas d'enfant ou n'en ont qu'un. Or le rapport de la Cour des comptes de Septembre dernier constate que les réformes menées durant la présidence de François Hollande induisent « à niveau de vie équivalent des pertes beaucoup plus élevées pour les familles nombreuses que pour les autres ».



Nous croyons donc nécessaire pour l'avenir de notre pays que soit menée une politique familiale vigoureuse, qui prenne en compte le rôle des familles nombreuses au lieu de les pénaliser, et qui s'attache à valoriser la famille. On déplore à juste titre la situation douloureuse des familles monoparentales, **mais que fait-on pour valoriser le mariage et sa pérennité dans l'engagement du couple ?** Quel hommage ou quelles contreparties offre-t-on aux femmes qui décident de se consacrer à leur foyer et à leurs enfants ? Ce n'est pas en les traitant de « légumes » comme le fit l'époux d'une ancienne ministre qu'on suscitera des vocations...

Intelligence artificielle et robotisation

Audition CCNE 31 mars

Soigner, oui. Priver l'homme de son libre arbitre, non.

L'injection de certaines protéines dans les neurones du cerveau pourrait permettre de soigner la maladie de Parkinson (MIT). Une stimulation en haute fréquence du cerveau pourrait réveiller la mémoire et lutter contre la maladie d'Alzheimer (Stanford).

Mais des procédés semblables peuvent aussi commander la pensée, les désirs et les actes à distance. *L'Human Brain Project*, projet européen, cherche à créer un superordinateur copiant un cerveau humain. Le projet *Blue Brain*, lui, prétend créer carrément un cerveau humain. Le projet *Calico* entend vaincre la vieillesse et la mort.

D'un projet à l'autre, partant de nobles objectifs, l'intelligence artificielle veut transformer l'homme (transhumanisme) en un être parfait et éternel. Ou tout au moins, quelques-uns d'entre eux. Car c'est là que le bât blesse : les autres seront là pour servir ces maîtres du monde après qu'on aura mis leurs cerveaux sous contrôle au moyen du *Non-Invasive Brain Control*, un logiciel de contrôle du cerveau à distance.

Alors se réalisera la crainte du cybergénéticien Kevin Warwick (GB): « *La technologie risque de se retourner contre nous. Sauf si nous fusionnons avec elle. Ceux qui décideront de **rester humains** et refuseront de s'améliorer [contrairement à l'homme augmenté] auront un sérieux handicap. Ils*

constitueront une sous-espèce et formeront les chimpanzés du futur ».

Ou la prédiction d'Orwell : « Si vous désirez une image de l'avenir, imaginez une botte piétinant un visage humain...éternellement ».¹

Et aujourd'hui ce jeune professeur d'histoire israélien, HARARI dont le livre *HOMO DEUS*, sur l'avenir du monde est le best-seller du monde entier et plébiscité par les GAFA eux-mêmes : « *quand le génie génétique et l'intelligence artificielle révéleront tout leur potentiel, le libéralisme, la démocratie et le libre marché pourraient bien devenir aussi obsolètes que les silex, les cassettes-audio, l'Islam et le communisme* ».

De quoi nous inspirer une très grande prudence...

Il est capital de former les jeunes générations à maîtriser parfaitement les coulisses de ce monde d'intelligence artificielle afin de le dominer plutôt qu'être dominé par lui. Ce n'est pas en les mettant très tôt devant un ordinateur que l'on y parviendra mais en développant auparavant parfaitement leur cerveau gauche, siège de l'analyse et de la réflexion. Ensuite, on peut, et il faut leur apprendre à programmer plutôt qu'à être programmé.

Faute de place, nous n'avons pas publié le résumé en quatre pages écrites que nous avons envoyées au CCNE avant l'audition. Nos lecteurs les trouveront sur notre site.

Transplantations d'organe

Audition CCNE 31 mars - Pr. Yvonne FLOUR

S'agissant des transplantations d'organes, qui sauvent des vies, nous sommes très attachés à la tradition française du don, seule option pour éviter la marchandisation des corps. Le don post mortem en particulier exprime de façon magnifique la solidarité des vivants et des morts. Mais cette affirmation de la primauté du don ne doit pas être seulement un objet de discours, elle doit aussi s'exprimer dans la réalité.

Pour cette raison, **nous sommes très réservés à l'égard du consentement présumé**, institué en 1976 par la loi Caillavet.

Le consentement existe ou n'existe pas. Il ne peut pas être présumé. Quand il existe, il s'exprime. A défaut le geste du don disparaît. En fait, il nous semble qu'en réalité cela ne fonctionne pas. Une équipe médicale ne peut pas imposer un prélèvement d'organe à une famille en deuil. Alors que

¹ Cf. les deux livres très éclairants du Dr Jean-Pierre Dickès : *L'ultime transgression. Refaçonner l'homme*, 2012, et *La fin de l'espèce humaine*, 2015. Ed. Chiré

si le consentement du défunt s'est exprimé, la volonté du mort sera naturellement respectée. On pourrait organiser comme en Allemagne l'expression de ce consentement. Cela permettrait aussi de communiquer sur l'importance de cette expression, comme on communique sur le don de sang.

Au demeurant il nous semble aussi que l'avenir de la médecine est plutôt dans le développement des prothèses et des organes artificiels.

Le handisport et les jeux paralympiques montrent de façon éclatante les formidables progrès des techniques de prothèses. Des chercheurs comme le professeur Carpentier et la société Carpentier travaillent sur un cœur artificiel. Ce sont des chercheurs français. Malgré cela, la France investit très peu dans ce domaine, beaucoup moins que d'autres pays comme l'Allemagne ou les Etats-Unis.

Génétique, génomique et embryon

Audition CCNE 31 mars - C.G.

Suite aux tentatives de PMA, plus de 200 000 embryons « surnuméraires » sont actuellement convoités pour les recherches de laboratoire. Avec les progrès de la génétique, plus personne ne doute qu'un embryon est un être humain. C'est pourquoi la convention d'Oviedo, signée par la France, stipule en son article 18 que la constitution d'embryons humains aux fins de recherche est interdite.

Les recherches sur les cellules souches adultes, prélevées par exemple sur le cordon ombilical, se sont montrées beaucoup plus fructueuses que celles sur les cellules embryonnaires pour soigner certaines maladies. C'est ce type de recherche qu'il faut développer.

La technique CRISPR-Cas9 permet aujourd'hui d'intervenir sur l'ADN des individus. Couper ou insérer un gène selon le besoin. Pratiquer cette opération sur les cellules non-reproductives, ou somatiques, ne présente aucun danger pour l'espèce et permet de soigner certaines maladies.

En revanche, la thérapie génique **germinale**, qui s'effectue sur les gamètes ou les embryons, revient à modifier le patrimoine génétique qui sera alors transmis à la descendance avec des conséquences aujourd'hui totalement imprévisibles.

Cette technique ouvrirait en outre la porte à toutes les dérives eugénistes.

Le principe constitutionnel de précaution doit prendre là tout son sens et interdire cette pratique – déjà interdite par l'art.13 de la convention d'Oviedo, qui reviendrait à fabriquer des bébés génétiquement modifiés (bébés OGM) ou fabriqués pour répondre à des critères particuliers.

Autant les thérapies géniques somatiques semblent ouvrir des perspectives thérapeutiques qu'il faut explorer, autant la thérapie génique germinale, avec des répercussions encore inconnues sur l'espèce humaine est à proscrire absolument.

Comme vous l'aurez constaté en lisant cette lettre et celle qui l'a précédée, votre association a tenu sa place, modeste, mais toute sa place, pour promouvoir dans les débats actuels « la culture de vie » qui est sa raison d'être.

Sur les différentes questions où se joue une large part de l'avenir de notre civilisation, la petite équipe qui l'anime :

- a élaboré des notes synthétiques utilisables par tous ceux que préoccupent cet avenir ;
- a établi des contacts avec des parlementaires qui auront bientôt à en débattre.

Aidez nous à mener jusqu'au bout – et avec la meilleure efficacité – ce combat.

Son issue est plus incertaine qu'on le prédisait lorsqu'il s'est engagé. Elle dépend aussi de vous et du soutien financier que vous nous accorderez.

Merci de ne pas le mesurer !

La Lettre de Famille et Liberté - 17 rue Dupin 75006 Paris - Tél. 01.45.48.94.80

Mail : contact@familleliberte.org - Site Internet : www.familleliberte.org - Twitter : <https://twitter.com/FamilleLiberte>

Directeur de la publication : Claire de Gatellier. Dépôt légal : juin 2018.

Impression : Lorraine Graphic Imprimerie - Z.I. des Sables - 3 Rue Charles Hermite - 54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE